

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

infirmiers Question écrite n° 91904

#### Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le droit d'exercice, en dehors de leur de leur travail, des infirmiers employés dans le milieu hospitalier. Un infirmier employé dans un hôpital, qui souhaite seconder un infirmier libéral afin d'acquérir un complément de revenu, n'a pas le droit d'exercer en dehors de son travail. Or un infirmier travaillant dans un établissement privé a la possibilité de le faire. Ainsi, un déséquilibre supplémentaire s'effectue entre le secteur public et le secteur privé, accompagné d'une concurrence déloyale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est sa position sur cette situation et quelles mesures elle entend prendre quant à son évolution.

#### Données clés

Auteur: M. Kléber Mesquida

Circonscription: Hérault (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91904 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11577 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)